



REVUE

L'ÉTÉ 2001

UN BULLETIN DE L'INSTITUT NORD-SUD

Dans ce numéro

Au-delà de l'aide 4 Le commerce et la pauvreté 6 Au Sommet 8

Une question de diamants et de pétrole! *La violence de l'économie politique angolaise*

par Lee J.M. Seymour

L'Angola est un pays riche en pétrole et en diamants dont les conditions agricoles sont favorables et les stocks de poissons peuvent être très lucratifs. Pourtant, le potentiel économique de ce pays contraste très nettement avec la pauvreté et l'insécurité que vit la grande majorité des membres de la population luttant pour survivre. L'UNICEF a nommé dernièrement ce pays comme étant le pire du globe pour les enfants. L'Angola est l'illustration même du contraste entre la richesse et la pauvreté, c'est-à-dire de la tragique contradiction entre le potentiel économique et la triste réalité.

La guerre qui ravage le pays depuis 40 ans est la principale raison de cette contradiction. Les médias en sont venus à considérer cette guerre comme un conflit au sujet du pétrole et des diamants. On ne peut comprendre ni le conflit armé de l'Angola, ni sa pauvreté sans traiter de l'exploitation du pétrole en mer

par le gouvernement et du commerce illicite des «diamants du sang» par les rebelles de l'UNITA commandés par Jonas Savimbi. En fait, dans l'état actuel des choses, la richesse minérale de l'Angola pourrait être considérée comme une malédiction.

L'Angola supplantera bientôt le Nigeria en tant que principal producteur pétrolier d'Afrique mais sa production future est déjà hypothéquée en emprunts à court terme à taux d'intérêt élevé auprès de banques privées. Ces emprunts à l'étranger, et le pétrole qui sert à les rembourser, passent par les comptes opaques de Sonangol (société pétrolière parapublique), de la présidence et de la Banque nationale d'Angola. Ces trois institutions sont comparées au triangle des Bermudes parce que les fonds qui y entrent ont tendance à disparaître sans laisser de trace. Plutôt que de servir à financer un développement de vaste portée,

(suite à la page 2)

Les normes du travail et la réduction de la pauvreté

par Heather Gibb

Quel rôle les normes du travail peuvent-elles jouer dans l'atteinte des objectifs mondiaux consistant à réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015?

L'analyse actuelle de la pauvreté porte non seulement sur les revenus et les niveaux de

consommation mais aussi sur la reconnaissance de l'interaction entre des facteurs tels que l'accès aux services, le manque de sécurité personnelle, le bas statut social et le manque d'influence sur le marché du travail et les conditions de travail. Le programme de l'Institut Nord-Sud sur

(suite à la page 10)

Une question de diamants et de pétrole!

(suite de la page 1)

les fonds qui entrent au trésor national sont employés pour doter d'un coûteux armement la plus grande armée d'Afrique.

L'Angola est le quatrième producteur de diamants du monde, quant à la valeur. Toutefois, les exportations de diamants, comme celles de pétrole, n'ont servi qu'à financer la violence. Global Witness, ONG britannique, estime que l'UNITA a produit des «diamants de la guerre» d'une valeur de 3,72 millions de dollars (É-U\$) de 1992 à 1998. Ces revenus ont permis de financer les offensives de l'UNITA qui ont mis fin à deux processus d'établissement de la paix, en 1992 et en 1998.

Les processus Fowler et Kimberley

Les interventions de promotion de la paix et du développement, qu'elles soient diplomatiques, économiques, militaires, humanitaires, patronales ou autres doivent être axées sur l'économie de guerre et les régimes de développement engendrés par les conflits qui causent la pauvreté soutenue du pays.

Le Canada a contribué à échafauder de telles interventions portant expressément sur le commerce illicite des diamants. La mieux connue a été celle du Comité des sanctions du Conseil de sécurité concernant l'Angola, présidé par Robert Fowler, qui était à l'époque ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'ONU. Ce comité a imposé

des sanctions «intelligentes» cumulatives visant les dirigeants de l'UNITA plutôt que le grand public. Les plus récentes de ces sanctions ont été imposées en juillet 1998. Elles ajoutent aux embargos dont le pétrole et les armes étaient déjà frappés, une interdiction du commerce des diamants de l'UNITA et des mesures limitant les revenus de l'UNITA et les possibilités de ses dirigeants de voyager et de se faire représenter à l'étranger. Toutefois, ces sanctions n'ont que rarement été mises en application, en Angola ou ailleurs.

Pour faire respecter les sanctions, le rapport Fowler, publié en mars 2000, crée un précédent très frappant en nommant et humiliant publiquement les personnes, les entreprises et les pays qui aident à contourner les sanctions. Il dénonce l'implication d'autorités des plus hauts niveaux, y compris plusieurs chefs d'État africains. Depuis sa parution, des groupes d'experts ont produit des rapports détaillés sur les économies de guerre du Sierra Leone et de la République démocratique du Congo.

À l'extérieur de l'ONU, des initiatives connexes ayant trait aux diamants «du sang» ou «de la guerre» ont mis l'accent sur les diamants de l'UNITA dans le cadre des efforts de plus vaste portée destinés à rompre les liens entre les diamants et les conflits armés. Il est difficile de définir le «diamant de la guerre». Pour le moment, on juge que les diamants de la guerre sont ceux qui viennent de zones contrôlées par des forces qui s'opposent à des gouvernements élus internationalement reconnus. Cette définition présente d'énormes lacunes. En Angola, par exemple, à mesure que l'UNITA perd son emprise sur des régions productrices de diamants, des diamants commencent à être extraits par des entrepreneurs peu scrupuleux qui ont des relations au sein du gouvernement, et qui ne se soucient guère de l'exploitation responsable des ressources non renouvelables en diamants.

Définitions à part, la création d'un régime international de certificats d'origine des diamants progresse lentement dans le cadre du «processus Kimberley», série de réunions intergouvernementales qui a commencé en

(suite à la page 4)



Édition : **Lois Ross, Maggy Razafimbahiny, Rowena Beamish**
 Production : **Suzanne Brazeau**
 ISSN : 1188-4347 Poste-publication entente 1553577

Le bulletin *Revue* est publié par l'Institut Nord-Sud. On peut l'obtenir gratuitement en faisant la demande à l'Institut. On peut aussi le consulter électroniquement à l'adresse <http://www.nsi-ins.ca>. Il est permis de reproduire des extraits des articles, à condition d'en mentionner la source et d'adresser à l'Institut un exemplaire du document dans lequel ils paraissent.

Organisme à but non lucratif, fondé en 1976, l'Institut Nord-Sud mène des recherches sur les relations du Canada avec les pays en développement. L'INS est enregistré comme oeuvre de charité auprès de Revenu Canada (N° 11924 7807).

Veuillez communiquer avec nous au: 55 Murray, Suite 200, Ottawa, ON K1N 5M3;
 Tel.: (613) 241-3535; Fax: (613) 241-7435; courriel: nsi-ins.ca; page d'accueil: www.nsi-ins.ca

Au-delà de l'aide extérieure et de l'allègement de la dette, il faut des mesures plus audacieuses

par Roy Culpeper

Les remises de dettes annoncées vers la fin de l'année dernière par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international à 22 des pays les plus pauvres du monde sont déjà reconnues insuffisantes.

L'allègement de la dette, l'aide extérieure, le commerce et l'investissement ont compté parmi les principales questions à l'ordre du jour de la Troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Bruxelles le 14 mai. Le gouvernement du Canada, qui compte parmi les principaux partisans de l'allègement de la dette, aura sans doute remarqué le besoin pressant de prendre des initiatives réalisables pour réduire la pauvreté. Selon un rapport publié dernièrement par la Banque mondiale, l'allègement de la dette peut n'apporter qu'un soulagement temporaire aux pays les plus pauvres. S'ils n'ont pas de croissance économique et que leurs exportations continuent de stagner, il se peut fort bien qu'ils aient de nouveau besoin d'un allègement de dette dans dix ans ou même dans cinq ans. Il faut prendre des mesures beaucoup plus radicales pour qu'ils aient une croissance économique et des exportations propres à réduire considérablement la pauvreté.

D'abord, l'aide extérieure est d'une importance critique. Malheureusement, à quel-ques exceptions notables près dont celle du Royaume-Uni, les pays donateurs ne se sont guère montrés enclins à rétablir leurs programmes d'aide même s'ils ont des excédents budgétaires de plus en plus importants depuis cinq années. Pourtant, il faut que les donateurs reconnaissent que leurs contributions pourraient faire toute la différence entre une interminable succession de cycles d'endettement et une porte de sortie du piège de la dette.

L'aide peut et doit contribuer au rétablissement des capacités humaines, matérielles et institutionnelles qui se sont affaiblies dans les pays les plus pauvres depuis quelques décennies. Grâce à la coopération avec les bénéficiaires, l'aide peut permettre de voir à

ce que les systèmes de santé, d'éducation et de transport fonctionnent bien, de hausser les niveaux d'alphabétisation et de vie et d'accroître l'efficacité de la production. En général, le secteur privé ne veut ou ne peut pas financer l'accroissement des capacités des ministères gouvernementaux, le bon fonctionnement de cliniques rurales ou l'entretien approprié des réseaux de routes de desserte. Ces biens publics doivent être financés à l'aide des recettes fiscales locales avec un apport d'aide extérieure.

Toutefois, l'aide extérieure ne suffit pas à elle seule non plus. Elle doit être assortie de mesures destinées à accroître le commerce et l'investissement, qui sont les moteurs de la croissance économique. Les pays riches peuvent jouer un rôle important à cet égard. En donnant libre accès à leurs marchés aux produits exportés par les pays les plus pauvres, ils peuvent favoriser la croissance économique beaucoup plus qu'en fournissant une aide extérieure. Et en encourageant leurs entreprises à investir dans les pays en développement, ils peuvent aider à accroître et à diversifier la capacité de production de ces pays.

Le Canada devrait donner le pas sous tous ces rapports. En matière d'aide, il devrait cesser de servir en parole seulement l'atteinte de l'objectif de l'ONU qui est de porter l'aide à 0,7% du PIB et prouver qu'il désire vraiment atteindre au moins la moitié de cet objectif (0,35%) d'ici trois ans. Vu la réduction radicale de notre aide extérieure (l'OCDE a indiqué que le Canada était devenu l'un des pays donateurs les moins généreux), il faudra hausser l'aide de 300 millions de dollars par année uniquement pour qu'elle atteigne 0,35% du PIB.

Quant au commerce, le gouvernement a annoncé l'été dernier qu'il accroîtrait l'accès aux marchés canadiens en franchise de droits des produits de tous les pays les plus pauvres. Toutefois, les exceptions à la nouvelle règle sont plus importantes que l'ouverture annoncée. Les vêtements et autres produits textiles et les produits agricoles sont exclus, et il s'agit de deux secteurs où les pays en

(suite à la page 4)

Une question de diamants et de pétrole!

(suite de la page 2)

Afrique du Sud en mai 2000. Les intervenants clés, y compris la société civile, des personnes représentant l'industrie du diamant et les gouvernements des principaux pays producteurs et consommateurs de diamants, participent à ces réunions. Des ONGs canadiennes telles que *Partenariat Afrique Canada* ont contribué au processus.

Cependant, le processus n'avance que lentement. Des organisations de la société civile, des représentants de l'industrie et certains gouvernements africains ont exprimé leur exaspération devant la lenteur du processus et la crainte qu'il ne soit sur le point de bloquer.

Ciblage des programmes économiques

Les régimes de sanctions et les initiatives visant les diamants liés à des conflits ont des buts semblables. En réduisant les revenus qu'elle tire de la vente de diamants, en accroissant ses frais de transaction et en isolant des marchés mondiaux, on espère rompre la cohérence de l'UNITA en tant que mouvement politico-militaire ou l'obliger à reprendre le dialogue.

«Les sanctions», a déclaré l'ambassadeur Fowler, «sont destinées à apporter une solution politique durable à la guerre civile en Angola, en neutralisant la capacité de l'UNITA de poursuivre ses objectifs par des moyens militaires.»

Il serait prématuré de tirer des conclusions au sujet de l'effet à long terme des sanctions imposées à l'économie de guerre de l'UNITA. D'autres facteurs, et notamment les offensives militaires du gouvernement angolais en Angola et à l'étranger, ont probablement eu plus d'effet que les sanctions. Néanmoins, il y a des indications selon lesquelles l'embargo a rendu plus difficiles et plus coûteuses les opérations commerciales de l'UNITA.

«Le fait de la priver de voies fixes d'approvisionnement en armes et de réduire les revenus qu'elle tire de la vente de diamants ont réduit grandement la capacité militaire de l'UNITA», a indiqué *l'Instance de surveillance concernant les sanctions contre l'Angola* dans son rapport le plus récent.

(suite à la page 5)

Au-delà de l'aide extérieure et de l'allégement de la dette...

(suite de la page 3)

développement bénéficieraient de la libéralisation des marchés. Le gouvernement devrait être beaucoup plus audacieux et annoncer que tous les produits des pays les moins avancés auront dorénavant un libre accès au marché canadien.

Pour ce qui est de l'investissement, le Canada doit créer un mécanisme destiné à stimuler l'investissement privé dans les pays en développement. La plupart des pays industriels ont trouvé très fructueuses les collaborations à cette fin entre les secteurs public et privé (les États-Unis, par exemple, ont créé l'OPIC, une régie pour les investissements privés à l'étranger). La participation au capital de l'industrie et du gouvernement national donne une certaine assurance aux investisseurs privés et aux pays bénéficiaires et permet au gouvernement du pays d'origine de voir à ce que les investissements contribuent au développement durable et équitable. Le Canada a rejeté au passé l'idée de créer un tel mécanisme mais

le gouvernement fédéral étudie actuellement un projet d'établissement d'une institution de financement du développement. Il est temps d'en établir une, et le gouvernement devrait favoriser la prise de cette très utile initiative en engageant des consultations avec le public et en déposant un projet de loi.

À défaut de mesures aussi audacieuses, les premières décennies du 21^e siècle ressembleront aux dernières du 20^e siècle du point de vue des pays les plus pauvres, où se maintiendra le cercle vicieux de la pauvreté et de l'endettement. Pourtant, il est tout à fait possible de leur permettre d'échapper à ce cercle en adoptant, au Canada et dans d'autres pays industriels, des politiques cohérentes jumelant l'aide extérieure pour les pays les plus pauvres avec des initiatives de libéralisation des marchés et d'investissement privé. ■

Roy Culpeper est le président et le directeur général de l'INS.

Une question de diamants et de pétrole!

(suite de la page 4)

Par ailleurs, les initiatives portant sur les diamants de la guerre renforcent l'embargo dont les diamants de l'UNITA font l'objet. Un régime de certificats d'origine a été instauré en Angola (et au Sierra Leone) et les diamants importés de provenance louche font l'objet d'un examen par les principales bourses de diamants mondiales. Même de grands intervenants industriels tels que De Beers, qui ont si longtemps contribué au problème en Angola, commencent à contribuer à la solution en modifiant leurs pratiques d'achat et de mise en marché.

Les lacunes des sanctions

Les sanctions ne suffisent pas à elles seules et elles militent peut-être même contre la création de conditions propices à une paix et à un développement durables en Angola. Les partisans de l'instauration de la paix dans ce pays par les sanctions ont mal compris l'économie politique du conflit angolais et ont, par conséquent, surestimé la contribution que les sanctions peuvent apporter à la paix.

Les lacunes des sanctions sont peut-être le mieux mises en évidence par l'absence fondamentale de rapport entre la réduction de la capacité militaire de l'UNITA et la création de conditions propices à une paix négociée et durable. Cette absence de rapport tient dans une grande mesure à la faisabilité. Les réseaux commerciaux complexes de l'UNITA lient la production locale de diamants, de bois de feuillus et d'ivoire aux marchés régionaux et mondiaux d'armes, de combustibles et d'autres instruments de guerre. Ces réseaux ressemblent à l'hydre: dès qu'on en élimine un, un autre le remplace. Cela rend très difficile, sinon impossible, de mettre des sanctions en application. Le problème est aggravé par la faiblesse des capacités de surveillance des autorités africaines.

Entre temps, il est peu probable que la réduction de la capacité militaire de l'UNITA nous rapproche de la paix. Il est entièrement plausible que l'embargo, plutôt que de la rendre plus encline à négocier, contribuera à transformer l'UNITA en la pire projection pouvant être présentée par ceux qui la considèrent comme une insurrection de seigneurs de la guerre motivée par la cupidité. L'économie de guerre de l'UNITA fait écho à

celle du Mozambique. Dans ce pays, la radicalisation et le morcellement du RENAMO ont découlé d'une diminution de l'apport commercial extérieur (principalement d'Afrique du Sud) survenue vers le milieu des années 1980. En l'absence de revenus centralisés, les changements de structure et de tactiques qui se sont produits étaient inévitables. La sécurité humaine a diminué à mesure que des bandes criminelles en maraude ont pillé les populations locales, commettant des atrocités déstabilisatrices et se livrant à une guerre économique.

Les sanctions n'ont pas accru la capacité de négociation du gouvernement. En fait, c'est précisément le contraire qui est arrivé. L'embargo a tacitement renforcé le jeu des durs et encouragé les futilités faites par le gouvernement pour trouver une solution au champ de bataille.

Ce sont des diamants et du pétrole!

La seule stratégie anti-insurrectionnelle raisonnable qui peut être adoptée en Angola doit reposer sur le développement. C'est pourquoi les efforts internationaux doivent déborder l'optique récente centrée sur les diamants de l'UNITA. Il y a lieu de prendre des initiatives complémentaires portant sur les facteurs qui favorisent et perpétuent les conflits et le sous-développement. L'économie pétrolière est l'obstacle le plus évident à l'instauration d'une paix positive, c'est-à-dire d'une paix caractérisée par plus que l'absence de guerre. La corruption du secteur pétrolier a provoqué une diminution du développement humain et ouvert la porte à une violente mobilisation fondée sur les griefs populaires. Les multinationales profitant de la situation de connivence avec les dirigeants locaux, y compris les entreprises non seulement pétrolières mais aussi bancaires et minières, doivent être tenues responsables des coûts politiques et sociaux de leurs activités.

Bien que des progrès soient réalisés dans l'industrie du diamant, il sera plus difficile d'en réaliser de semblables dans l'économie politique de l'Angola, qui repose sur le pétrole et la violence. L'industrie du diamant présente plusieurs caractéristiques qui ont facilité les mesures de réforme. Malheureusement, ces

(suite à la page 7)

Quels sont les rapports entre le commerce et la pauvreté?

par Chantal Blouin

Quels sont les rapports entre la libéralisation du commerce et la réduction de la pauvreté? Comment les programmes d'aide extérieure peuvent-ils permettre aux pays en développement de profiter de la libéralisation du commerce?

Voilà certaines des questions qui ont alimenté les discussions pendant un atelier tenu le 18 janvier par l'Institut Nord-Sud de concert avec le Centre de droit et politique commerciale (CDPC) à l'invitation de la Division des politiques économiques, de la Direction générale des politiques de l'Agence canadienne de développement international (ACDI).

Il est reconnu que le commerce international est un important facteur de la croissance économique nécessaire à la réduction de la pauvreté. Le sud-est de l'Asie, dont la croissance peut être attribuée dans une grande mesure à une orientation du commerce vers l'extérieur et à une restructuration industrielle axée sur les produits à valeur ajoutée, a vu la proportion des personnes vivant dans la pauvreté être ramenée de 57% à 21% de 1975 à 1995.

Toutefois, la libéralisation du commerce n'est qu'un des éléments de la «trousse de développement». Même si bon nombre d'études indiquent que l'accroissement du commerce engendre une augmentation du bien-être économique, celle-ci ne se traduit pas automatiquement par une réduction de la pauvreté. En fait, le commerce peut faire empirer la pauvreté, particulièrement s'il y a des pertes d'emplois ou que les producteurs n'arrivent pas à concurrencer des fournisseurs plus efficaces. Pour pouvoir profiter du commerce, les pauvres ont besoin de terres, de compétences, d'éducation, d'infrastructure et de mobilité sociale. De plus, la libéralisation du commerce fait diminuer à court terme les recettes gouvernementales tirées des tarifs douaniers, ce qui peut donner lieu à une compression des budgets de l'éducation et des services de santé. Cependant, la solution consiste non pas à abandonner la réforme du commerce mais bien à établir d'autres politiques constituant le complément des efforts de libéralisation.

Pendant l'atelier, les grandes lignes d'une politique commerciale favorable aux pauvres ont été tracées. Pareille politique porterait notamment sur des questions d'emploi et de distribution des revenus ainsi que sur les droits, les avoirs et l'habilitation puisque la pauvreté n'a pas trait uniquement aux revenus. Dans toute politique commerciale favorable aux pauvres, il faut accorder une attention particulière à l'agriculture parce que celle-ci assure la subsistance d'environ 80% de la population dans bon nombre des pays les plus pauvres. Par ailleurs, il faut procéder à une analyse économique des effets de la libéralisation du commerce sur les personnes des deux sexes. Il y a lieu d'incorporer une politique commerciale favorable aux pauvres à la conception et à la mise en œuvre des accords commerciaux. On n'a pas fini d'établir les caractéristiques précises de cette politique. Le ministère britannique du Développement international (DFID) a réussi à inscrire la pauvreté aux politiques commerciales grâce à une participation active au groupe du Cabinet sur la politique commerciale et en s'adressant à la Commission européenne.

Comment les organismes d'aide peuvent-ils voir à ce que la libéralisation du commerce soit profitable aux pays en développement? Cette question a attiré beaucoup d'attention pendant l'atelier. Au palier national, un organisme d'aide tel que l'ACDI devrait jouer un rôle actif dans la promotion de politiques commerciales canadiennes cadrant avec ses objectifs de réduction de la pauvreté. Il n'est certainement pas conforme à notre stratégie de développement de restreindre l'accès au marché canadien en percevant des droits élevés sur les importations venant des pays les moins avancés, et ce n'est probablement pas dans notre propre intérêt économique.

Les accords de l'OMC traitent souvent de l'aide technique apportée aux pays en développement pour leur permettre de mettre en œuvre, par exemple, l'accord sur la propriété intellectuelle ou l'accord sur les normes techniques. Il s'agit d'un rôle de plus en plus important qui est confié aux organismes d'aide. L'aide technique relative au commerce se présente souvent sous la forme de formation et de soutien des autorités commerciales et des fonctionnaires par-

(suite à la page 7)

Quels sont les rapports entre le commerce et la pauvreté?

(suite de la page 6)

ticipant à la mise en application des accords commerciaux. En Europe orientale et en Asie, des centres ont été créés avec l'aide de l'ACDI et du CDPC pour doter les pays de capacités nationales de recherche et d'analyse en matière de politiques. Le CRDI axe ses programmes de développement de capacités sur la création de réseaux de recherche régionaux. En Afrique, les efforts de l'ACDI sont fondés non pas sur les politiques commerciales mais bien sur le développement de la capacité de production et des infrastructures nécessaires au commerce.

Quelles sont les principales leçons tirées de l'expérience? Comme dans le cas des autres programmes d'aide, la prise en charge, le besoin d'axer les programmes sur la demande, la coordination entre les donateurs et les stratégies régionales sont les principaux points mentionnés.

Plus de 90 personnes ont participé à la discussion le 18 janvier 2001. La plupart venaient de l'ACDI mais il y avait aussi des personnes représentant différents organismes gouvernementaux et certaines organisations non gouvernementales.

Le dialogue engagé ce jour-là doit se poursuivre pour que les accords commerciaux actuels et futurs favorisent l'atteinte des objectifs de développement plutôt que de l'entraver. ■

Chantal Blouin est une chercheuse de l'Institut Nord-Sud sur le commerce et le développement. Vous pouvez obtenir le compte rendu de l'atelier au site Web de l'INS, à l'adresse <http://www.nsi-ins.ca/>

Une question de diamants et de pétrole!

(suite de la page 5)

caractéristiques ne se trouvent pas dans l'industrie pétrolière. Premièrement, l'industrie du diamant a un degré élevé d'intégration et de concentration verticales et elle maintient l'offre faible et les prix élevés. Les diamants de la guerre, et particulièrement ceux de l'Angola, nuisent grandement aux efforts faits par le cartel pour contrôler la production mondiale. Toutefois, l'Angola ne fait pas partie de l'OPEP, et des intervenants clés (dont les moindres ne sont pas les États-Unis) désirent accroître l'offre de pétrole. Deuxièmement, les diamants sont un produit de luxe tandis que le pétrole est un produit stratégique.

L'Angola fournit plus de 70% des importations pétrolières des États-Unis. Comme Madeleine Albright, Secrétaire d'État des États-Unis, le signalait pendant un séjour à Luanda, c'est trois fois plus que le Kuwait n'en fournissait en 1990. Les politiques étrangères à l'égard de l'Angola témoignent, bien entendu, de ces intérêts en matière de commerce et de sécurité. Pareilles politiques entravent le dégageant d'un lien entre le pétrole et les conflits ou le sous-développement, non seulement en Angola mais aussi au Soudan (vous souvenez-vous de l'affaire Talisman?), au Nigeria, en Afghanistan, en Colombie et dans une foule d'autres pays.

Il y a quand même des signes d'espoir dernièrement. Les ouvertures faites aux rebelles de l'UNITA au plus haut niveau et le fait que

l'on considère maintenant M. Savimbi comme un interlocuteur valable dans le processus pour la paix témoignent de l'adoption d'une nouvelle ligne de conduite par le gouvernement. Il semble que le gouvernement de l'Angola finit par comprendre que la voie militaire d'établissement de la paix est sans issue. De plus, le président angolais, dos Santos, s'est engagé à assurer une utilisation plus rationnelle des ressources en pétrole. Toutefois, les pressions faites par le FMI, en vue d'une vérification des comptes pétroliers de l'Angola pour ouvrir la voie à des prêts assortis de conditions libérales, ont été compromises par l'obtention d'un prêt d'une banque privée. On recule d'un pas après avoir avancé d'un pas. Puisque la tendance antérieure a consisté à reculer de deux pas après avoir avancé d'un, on pourrait peut-être dire qu'il s'agit d'un progrès. ■

Lee Seymour est un chercheur du programme Conflits et sécurité humaine de l'Institut Nord-Sud que dirige Jean Daudelin.

M. Seymour a présenté dernièrement sa thèse de maîtrise en économie politique sur le conflit en Angola à l'université Dalhousie. Il travaille à l'Institut Nord-Sud depuis un an dans le cadre d'un stage financé par le Forum sur la sécurité et la défense. En septembre, il entreprendra des études de doctorat en sciences politiques à l'université Northwestern.



Un point de vue du Nord

par Chantal Blouin

Pour une personne qui y est née et qui y a grandi, il était curieux de se trouver à Québec les 20 et 21 avril. L'effet visuel de la clôture serpentant entre les maisons et les bâtiments historiques et des fenêtres des boutiques couvertes de panneaux de contreplaqué («le libre-échange a enfin un effet positif sur le commerce du bois de la C-B», indiquait une pancarte) contrastait vivement avec l'atmosphère décontractée qui règne habituellement à Québec pendant les premiers jours chauds du printemps. Il était encore plus frappant de voir de si nombreux policiers en pleine tenue anti-émeute.

Plus tôt cette semaine-là, au cours d'une conférence à l'Université Laval, Richard Feinberg, analyste américain qui a participé à la préparation du premier Sommet des Amériques tenu à Miami en 1994, a indiqué que le commerce n'était pas considéré comme l'objet principal du premier sommet mais qu'il a été mis au premier plan parce que les stratèges des relations publiques croyaient que cela permettrait de faire accepter plus facilement l'accord par le public. Selon ceux-ci, «Les accords commerciaux sont plus tangibles et plus faciles à comprendre que les accords de coopération». Les questions commerciales ont indéniablement reçu plus d'attention au cours du deuxième Sommet qu'on aurait cru possible en 1994.

Maintenant que le Sommet est terminé, que les barricades ont été enlevées et que le dernier manifestant emprisonné a été relâché, quelles sont les leçons que les gouvernements et les organisations de la société civile (OSC) peuvent tirer du Sommet au chapitre des négociations commerciales?

D'abord, les gouvernements devraient bien tenir compte des plaintes et des propositions des OSC au cours des discussions sur le commerce. Le dialogue entre les gouvernements et les OSC ne devrait pas être à sens unique comme celui qui entoure la ZLEA: il devrait s'agir d'une procédure bidirectionnelle tout à fait transparente. Par exemple, le gouvernement doit adopter une position claire sur les reproches exprimés au sujet de dispositions telles que le chapitre 11 qui permettent aux investisseurs étrangers de poursuivre directement des gouvernements dans les cas où des politiques publiques imposent des coûts aux investisseurs. Le gouvernement du Canada croit-il que cette disposition de l'ALENA est favorable à la population canadienne? L'accord sur la ZLEA devrait-il comprendre une disposition semblable? Pourquoi?

Il serait utile que le débat sur les retombées du commerce sur le développement soit clair et précis lui aussi. Quel genre d'accord commercial renforce les stratégies de développement?

Jusqu'à présent, la discussion a été beaucoup trop superficielle; elle a été axée sur notre acceptation du principe selon lequel la libéralisation du commerce engendre la prospérité et, par conséquent, est favorable aux pauvres. Le débat doit être mieux éclairé et plus nuancé. Comment le commerce peut-il être libéralisé de manière à favoriser les pauvres et à réduire l'inégalité en Amérique latine et dans les Antilles et quels politiques ou programmes complémentaires sont nécessaires? Les consultations sur la politique commerciale doivent être beaucoup plus que des démarches de relations publiques.

Sur le terrain au Sommet des Amériques

Quelles leçons les OSC peuvent-elles tirer du Sommet?

Les efforts faits immédiatement avant le Sommet pour documenter les effets des accords commerciaux sur les droits de la personne, les politiques environnementale et les normes du travail, entre autres, consistaient indéniablement en une bonne stratégie. Afin de faire pression sur les gouvernements du Canada et des États-Unis pour qu'ils révisent leurs politiques commerciales, les OSC doivent obtenir un plus vaste appui du public. L'information et les campagnes publiques sont des instruments puissants, et les efforts faits par les OSC ont porté fruit dans la couverture médiatique du Sommet, particulièrement par les médias francophones.

Toutefois, les OSC doivent reconnaître que l'action violente attire malheureusement plus d'attention que les marches pacifiques. Plus de 20 000 personnes ont participé à la marche festive qui a eu lieu dans la basse ville de Québec mais elle a fait l'objet de très peu de couverture médiatique par rapport aux affrontements entre la police et les manifestants et manifestantes dans la haute ville. Néanmoins, certains chefs hésitent à dénoncer vivement l'action violente parce qu'ils trouvent que cela diviserait leur mouvement. Les OSC voudront peut-être reconsidérer leur position à ce sujet puisque les militants et militantes violents affaiblissent leur pouvoir politique et leur légitimité. ■

Chantal Blouin est une chercheuse de l'INS sur le commerce et le développement. Elle s'est rendue à Québec pour participer au Sommet des peuples et à une conférence sur la coopération interaméricaine après le Sommet des peuples.



Un point de vue du Sud

par Gabriela Rodríguez López

Àprès les événements de Seattle et de Québec, il est clair que les négociations commerciales hémisphériques ou multilatérales ne seront plus jamais les mêmes. L'achoppement du lancement du round du millénaire des négociations de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle et la décision de la quatrième réunion ministérielle sur la ZLEA à Buenos Aires de publier les ébauches de documents faisant l'objet des négociations sont des tournants dans l'histoire des négociations commerciales internationales.

Le Sommet de Québec est une autre illustration des problèmes dénoncés par les organisations de la société civile (OSC)

exigeant plus de transparence et de reddition de comptes des gouvernements qui négocient sur des questions commerciales.

Dans le cadre de la procédure du Sommet des Amériques, et particulièrement des négociations sur la ZLEA, les OSC ne constituent un groupe homogène des points de vue ni des stratégies, ni des sujets d'inquiétude. Quant aux stratégies, les OSC se répartissent entre deux groupes: celles qui collaborent avec les gouvernements et celles qui les affrontent. Cette distinction peut toutefois être trompeuse car certaines organisations adoptent les deux stratégies. Par exemple, le Sierra Club du Canada est un membre actif de l'Alliance sociale hémisphérique (ASH) mais il a accepté une invitation à participer à la réunion des OSC avec des personnes représentant le gouvernement tenue dans le cadre du Sommet des Amériques.

Quant aux sujets d'inquiétude, il y a des disparités entre ceux des OSC du Nord et ceux des OSC du Sud.

Les OSC du Nord cherchent principalement à empêcher que tout accord hémisphérique ait les mêmes conséquences négatives que l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et craignent la privatisation de services publics tels que les services de santé et l'éducation. D'autre part, les OSC du Sud s'opposent à l'expansion de la libéralisation des économies de leurs pays tant que les conséquences négatives que ceux-ci vivent actuellement n'auront pas été réglées. Bien sûr, cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de différence entre les préoccupations des OSC du Sud. Même si les communautés du Sud se préoccupent avant tout de problèmes locaux dans le contexte de la ZLEA, les revendications du Brésil, par exemple, peuvent ne ressembler en rien à celles du Chili ou de l'Argentine.

L'ironie subtile est qu'en dépit des différences apparentes entre les revendications du

Nord et celles du Sud, les OSC du Nord et du Sud exigent qu'on leur permette de recommencer à participer au processus et qu'on leur redonne du pouvoir par rapport aux forces du marché transnational.

Puisque c'est lui qui accueillait le Sommet, le Canada a fait l'objet d'un examen international sous le rapport de la participation de la société civile. Il faut reconnaître qu'il a établi ces dernières années différents mécanismes destinés à permettre la prise en compte des points de vue de la société civile. Le gouvernement du Canada a appuyé différents symposiums et conférences (y compris le Deuxième Sommet des peuples) auxquels ont participé des spécialistes et d'autres personnes représentant la société civile. De plus, il a épaulé un processus de consultation de différentes OSC. Cependant, ce processus a été considéré par certains membres de l'ASH et d'autres organisations comme une façade. Il y a encore lieu d'améliorer et de renforcer les initiatives de ce genre pour les rendre vraiment englobantes.

Cela étant dit, quelles leçons les pays d'Amérique latine peuvent-ils tirer du Sommet de Québec?

D'abord, les OSC du Sud doivent focaliser leurs critiques pour que leurs arguments soient plus crédibles. Comme une personne venue du Brésil l'a dit pendant la séance plénière terminale du Sommet des peuples, les OSC doivent rapporter des arguments précis à leurs gouvernements. Ensuite, pour ce qui est de l'ouverture des gouvernements nationaux, l'examen des différents pays a révélé de nettes disparités. Les mécanismes créés par le Canada indiquent l'envergure du travail qu'il reste à accomplir en Amérique latine pour donner au public les outils nécessaires à sa participation.

En prévision de l'établissement d'un climat propice à cette participation, il y a lieu de se poser plusieurs questions. Dans quelle mesure les groupes de la société civile sont-ils représentatifs? Leurs revendications sont-elles légitimes? À qui les gouvernements et les organisations de la société civile doivent-ils répondre? Nous ne savons pas encore si les tendances nouvelles se répandront en politique internationale.

Ce que nous savons, cependant, c'est que l'ouverture, la transparence et la consultation sont des éléments nécessaires que les gouvernements ne sauraient négliger d'incorporer aux légitimes négociations internationales. ■

Gabriela Rodríguez López participe au programme de recherche sur les institutions économiques internationales de la Facultad Latinoamericana de Ciencias Sociales (FLACSO) d'Argentine. Elle a participé au Sommet à Québec.

POINT de vue

Les normes du travail et la réduction de la pauvreté

(suite de la page 1)

les droits des travailleurs a été axé dernièrement sur le programme de développement de l'Organisation internationale du travail, la *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail* adoptée en 1998 et son suivi, ainsi que le rôle que jouent les syndicats dans les stratégies de réduction de la pauvreté.

En décembre 2000, l'Institut Nord-Sud a tenu, de concert avec le Comité syndical du développement international, le Congrès du travail du Canada (CTC), l'Agence canadienne pour le développement international (ACDI) et Développement des ressources humaines Canada (DRHC), un atelier de deux jours sur les moyens que l'ACDI pourrait prendre pour accroître l'efficacité de son programme de réduction de la pauvreté en y incorporant les normes du travail et en renforçant les partenariats avec les syndicats et les organisations syndicales.

Présidé par Bob White, membre du Conseil d'administration de l'INS et président émérite du CTC, l'atelier a rassemblé des participantes et participants du secteur public, de la Banque mondiale, de la Société financière internationale, de l'Organisation internationale du travail (OIT), de syndicats du Nord et du Sud et des ONGs ainsi que des chercheurs et chercheuses et des militants et militantes. Le point de départ de la discussion a été l'idée que l'ACDI pourrait aider à honorer l'engagement pris par le Canada en tant que membre de l'OIT à appuyer la Déclaration et à en favoriser la mise en œuvre.

Les panels de l'atelier ont traité du programme de développement découlant de la Déclaration et de son suivi dans le cadre de l'initiative de l'OIT sur le «travail décent». De plus, les personnes qui ont participé à l'atelier ont discuté des contributions que les syndicats du Nord apportent à la réduction de la pauvreté de concert avec des syndicats et des associations de travailleurs et travailleuses du Sud ainsi que des initiatives prises par des institutions financières internationales clés et des organismes donateurs bilatéraux afin de promouvoir les normes fondamentales du travail, y compris le rôle du secteur privé.

C'est judicieux du point de vue économique

Les arguments économiques en faveur des normes fondamentales du travail augmentent. L'OCDE conclut, dans une récente analyse bibliographique intitulée *Les échanges internationaux et les normes fondamentales du travail*, qu'il existe un rapport positif entre les normes fondamentales du travail, l'efficacité économique et la croissance. L'OCDE soutient que la prise en charge par les travailleurs et les travailleuses des améliorations du milieu de travail découlant de l'augmentation des normes peut donner lieu à un accroissement de la productivité. Elle signale en outre que la négociation collective peut accroître l'efficacité globale de l'économie en facilitant une redistribution des revenus qui n'aurait pas lieu ou serait plus coûteuse à mettre en œuvre dans le cadre des régimes fiscaux et de bien-être social.

L'OIT prétend que le travail des enfants nuit au développement puisqu'il signifie que la génération suivante de travailleurs et travailleuses ne sera pas qualifiée et sera moins instruite. La négociation collective et un dialogue tripartite (gouvernements, employeurs et travailleurs) sont nécessaires à la création d'un climat encourageant l'innovation et l'augmentation de la productivité, attirant des investissements étrangers directs et permettant à la société et à l'économie de s'adapter aux bouleversements externes. De plus, la discrimination dont les femmes et les groupes minoritaires font l'objet est un important obstacle à l'efficacité économique et au développement social.

Qu'est-ce qu'un droit «fondamental»?

Les droits que comprend la liste des principes et droits fondamentaux au travail sont controversés et ont fait l'objet de discussions pendant l'atelier. L'OIT et la plupart des syndicats soutiennent que la liberté d'association et le droit de négocier collectivement sont les bases sur lesquelles l'on fonde et fait respecter tous les autres droits. D'autres intervenants n'en conviennent pas. Même si elle fait de plus en plus la promotion des normes du travail, la Banque mondiale a des réserves au sujet des liens entre la liberté d'association et la croissance économique. D'autres soutien-

(suite à la page 11)

Les normes du travail et la réduction de la pauvreté

(suite de la page 10)

nent que les conventions 87 et 98 excluent la majorité des travailleurs et travailleuses des pays en développement, et particulièrement ceux qui pratiquent l'agriculture et travaillent dans le secteur non structuré.

Les conventions fondamentales de l'OIT négligent certaines importantes questions ayant trait aux droits du travail dont les travailleuses se préoccupent. Il s'agit de la santé et de la sécurité au travail, des congés de maternité, du harcèlement sexuel, de l'agression physique, des droits de reproduction, du salaire minimum et du maximum d'heures de travail. Les personnes travaillant dans le secteur non structuré ont souvent désespérément besoin de la protection sociale que les normes du travail sont destinées à donner. Par exemple, la Convention sur le travail à domicile adoptée par l'OIT en 1996 reconnaît que les personnes travaillant à domicile ont droit aux normes minimales établies en droit international, y compris l'accès à la formation permettant d'accroître leurs compétences. Il y a en outre un besoin pressant d'assurer une protection aux travailleurs et travailleuses migrants. Certains intervenants soutiennent en fait que le droit à des moyens d'existence acceptables devrait faire l'objet d'une convention fondamentale et constituer un droit fondamental de la personne.

Partenaires du développement

Le CTC et ses affiliés qui ont des fonds spéciaux de développement international col-

laborent au financement et à la réalisation d'activités coopératives par l'entremise du Comité syndical du développement international (CSDI). Le CSDI comprend six partenaires: le CTC, le Fonds de la justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile, la caisse d'entraide syndicale du Syndicat canadien de la fonction publique, le Fonds humanitaire du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier, le Fonds de solidarité internationale du Syndicat des travailleurs de l'industrie du bois et leurs alliés du Canada et le Fonds humanitaire des Métallurgistes unis d'Amérique. D'autres syndicats sont en train de créer des caisses internationales. Le CSDI apporte 2,5 millions de dollars à des initiatives de coopération au développement dans le cadre d'un programme de trois ans (de 1999 à 2002) auquel contribue l'ACDI. Les Fonds servent en outre à financer et à appuyer de nombreuses autres activités internationales de secours, de développement et de solidarité sans l'aide de l'ACDI.

En tant que centrale syndicale canadienne, le Congrès du travail du Canada fait partie du Conseil exécutif de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) (<http://www.icftu.org/>), qui représente plus de 124 millions de personnes travaillant dans 143 pays et territoires. La CISL s'occupe en priorité des initiatives relatives au VIH/SIDA en Afrique, de l'accroissement de la participation des femmes aux syndicats et d'initiatives

(suite à la page 12)

La *Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail*, adoptée en 1998, établit à l'échelle mondiale des normes minimales du travail tirées du *Programme d'action* adopté pendant le Sommet mondial pour le développement social qui a eu lieu en 1995. Les normes fondamentales du travail indiquées dans la Déclaration sont les suivantes:

- 1 Liberté syndicale et reconnaissance effective du droit de négocier collectivement:
 - Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948 (n° 87)
 - Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949 (n° 98)
- 2 Élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire:
 - Convention concernant le travail forcé ou obligatoire, 1930 (n° 29)
 - Convention sur l'abolition du travail forcé, 1957 (n° 105)
- 3 Abolition du travail des enfants:
 - Convention concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi, 1973 (n° 138)
 - Convention sur les pires formes de travail des enfants, 1999 (n° 182)
- 4 Élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession:
 - Convention concernant l'égalité de rémunération entre la main-d'oeuvre masculine et la main-d'oeuvre féminine pour un travail de valeur égale, 1951 (n° 100)
 - Convention concernant la discrimination (emploi et profession), 1958 (n° 111)

Les normes du travail et la réduction de la pauvreté

(suite de la page 11)

contribuant à l'abolition du travail des enfants. Le CTC préside l'affilié régional de la CISL qu'est l'ORIT (Organisation régionale interaméricaine des travailleurs), laquelle représente les membres des syndicats des Amériques. Nancy Riche, secrétaire-trésorière du CTC, préside le Comité mondial des femmes de la CISL. De plus, le CTC collabore avec d'autres organisations dans le cadre de son Programme de solidarité mondiale pour tenir une cinquantaine d'ateliers par année dans plus de 30 pays. Ce programme est financé directement par les affiliés et les conseils du travail qui cotisent à la Caisse des activités internationales du CTC.

Prochaine étape pour les organismes d'aide

Les organismes donateurs adoptent différentes stratégies pour favoriser le respect des normes fondamentales du travail. Le Danemark et l'Allemagne, par exemple, ont assujéti ces normes aux négociations par pays. Le Danemark, les Pays-Bas et la Norvège ont établi des partenariats méthodiques avec leurs syndicats.

Les organismes donateurs peuvent en outre agir par «procuration en matière de droits du travail» en versant des fonds à l'OIT ou directement à des syndicats pour contribuer à la mise en œuvre des normes fondamentales du travail. Le ministère britannique du Développement international (DFID) a conclu une entente-cadre de partenariat avec l'OIT pour aider celle-ci à mieux favoriser le travail acceptable dans le secteur non structuré et l'élimination des pires formes d'exploitation de la main-d'œuvre. De plus, le DFID collabore avec le secteur privé dans le cadre de *Ethical Trading Initiative* (initiative pour le commerce équitable), à laquelle participent des syndicats, des entreprises et des ONGs, pour examiner les chaînes d'approvisionnement des pays pauvres à la lumière d'un code de conduite convenu qui comprend des engagements à l'égard des normes du travail.

La cohérence des politiques est un sujet qui a fait l'objet d'une discussion considérable. Le consensus international grandissant au sujet des rapports entre les normes fonda-

mentales du travail, l'efficacité économique et la croissance porte à croire que l'entente et la cohérence entre les principaux intervenants internationaux et nationaux contribueront grandement à l'atteinte des objectifs. Sur le plan multilatéral, la coopération entre l'OIT, la Banque mondiale et l'OMC augmente. Sur le plan national, les organismes de coopération au développement sont appelés à aider grandement à voir à ce que l'on continue de bien tenir compte des effets qu'ont sur le développement les politiques des organismes s'occupant du commerce et de l'investissement et des organismes connexes. L'ACDI est appelée à accroître les retombées des politiques établies par d'autres ministères et organismes canadiens sur les normes sociales, d'emploi et du travail des pays en développement. Il doit y avoir une étroite collaboration entre l'ACDI et DRHC, qui représente le Canada au sein de l'OIT et d'autres organisations avec lesquelles collabore le mouvement syndical et qui ont trait à des régimes commerciaux tels que ceux de l'ALENA et de la ZLEA, afin d'accroître les capacités du mouvement syndical et des services sociaux.

En matière de programmes, l'ACDI pourrait étudier des moyens d'intégrer les normes fondamentales du travail au Cadre global de développement et de voir à ce que les syndicats des pays en développement soient consultés avant que des stratégies ne soient établies sur ces pays. Elle pourrait également appuyer, de concert avec l'OIT, la formation d'inspecteurs gouvernementaux du travail et de représentantes et représentants du mouvement syndical et des travailleurs et travailleuses.

Il est de plus en plus reconnu que les États ont l'obligation de s'assurer que les intervenants privés tels que les entreprises respectent les droits de la personne et à ce que le non-respect de ces droits comporte de rigoureuses et dissuasives conséquences juridiques. L'ACDI pourrait établir des normes du travail et des normes environnementales et surveiller leur respect par les intervenants commerciaux canadiens faisant affaire dans les pays en développement qui reçoivent une aide de l'ACDI soit

(suite à la page 13)

Travailler ensemble - le mouvement syndical finance le développement

Travailleurs de l'automobile et Fonds de la justice sociale

Créé en 1991, le Fonds de la justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile (FJS) apporte une aide à la réalisation de projets sans but lucratif et humanitaires au Canada et dans le monde entier, mais plus particulièrement en Amérique centrale, en Amérique du Sud, dans le sud de l'Afrique et au Moyen-Orient. La priorité est donnée aux projets englobant une collaboration intersyndicale directe et à la coopération avec des ONGs du Sud à prédominance syndicale.

La création du réseau mexicain des femmes syndiquées découle directement de l'aide apportée par le FJS. Les bases de ce réseau ont été jetées quand deux Mexicaines ont suivi le cours des (TCA) s'adressant aux militantes. Le financement du suivi a été approuvé pour qu'elles puissent établir un cours de chef de file destiné aux Mexicaines syndiquées et un programme de formation des formatrices prévu pour encourager la propagation des ateliers sur les qualités de chef à l'intention des femmes au sein des syndicats mexicains.

Les Métallos financent la réponse à des besoins de base et le développement syndical

Le Fonds humanitaire des Métallos (FHM) a été établi en 1985 pour permettre au syndicat de contribuer aux travaux de développement et de solidarité et d'aider à répondre aux crises. Il assure un financement à des organisations non gouvernementales, populaires et syndicales aux fins de la réalisation d'un vaste éventail de projets. Vu le contexte dans lequel le Fonds a été établi (celui de la famine de 1984-1985 en Éthiopie), bon nombre de ces projets ont été axés sur la sécurité alimentaire, la production agricole et la santé.

L'International Labour Resource and Information Group (ILRIG) est en train de réaliser, avec l'aide du FHM, des recherches sur les effets des zones franches industrielles (ZFI) dans le sud de l'Afrique. Ces recherches consistent à faire subir des entrevues à des travailleurs et travailleuses et à d'autres membres de la communauté de Walvis Bay, en Namibie, au sujet des répercussions des ZFI et à recueillir de l'information sur les conditions offertes aux entreprises dans les ZFI au Malawi, au Zimbabwe et en Mozambique. De plus, le projet englobe des échanges avec des travailleurs et travailleuses des maquiladoras du Mexique et l'établissement de relations avec des organisations cherchant à lancer des campagnes pour le commerce équitable et la cessation de l'exploitation dans l'industrie du vêtement. ■

(suite de la page 12)

directement, soit dans le cadre des initiatives de la Société pour l'expansion des exportations ou d'autres programmes fédéraux qu'appuie l'ACDI .

L'atelier a recommandé que l'ACDI crée un réseau des normes du travail auquel participeraient sa Direction générale des politiques et les équipes de ses programmes bilatéraux ainsi que des syndicats, des ONGs et des organisations connexes, et qui serait destiné à accroître les compétences internes de ses membres dans les dossiers du travail et des partenariats avec la collectivité syndicale.

Les normes fondamentales du travail sont un élément clé des stratégies de réduction de la pauvreté. Pour que des travailleurs et travailleuses et les lieux de travail acceptables comptent parmi les priorités des organismes de coopération au développement, il faut établir des liens entre les efforts internationaux de

promotion et de mise en œuvre des normes fondamentales du travail. Il faut aussi sensibiliser le personnel et la direction aux questions ayant trait aux normes fondamentales du travail et accroître le dialogue et la consultation avec les syndicats et les organisations non gouvernementales s'occupant des droits des travailleurs et travailleuses. Il faut, en dernier lieu, mettre l'accent sur les mesures pratiques qui peuvent être prises quant aux programmes et aux politiques.

L'atelier de décembre a marqué un important progrès à ces fins. ■

Heather Gibb est une chercheuse principale du programme sur les droits des travailleurs à l'Institut Nord-Sud. Pour consulter les rapports finaux sur l'atelier et sur les droits du travail et le développement, veuillez vous rendre au site Web de l'INS à l'adresse www.nsi-ins.ca



À L'INTÉRIEUR DE L'INS

nouvelles publications

Notre droit à la dignité: les réformes économiques et la voix des femmes en Afrique,

par Dzodzi Tsikata et Joanna Kerr

Ce rapport est issu d'une étude innovatrice sur le sujet des luttes livrées par les Africaines pour porter la dimension sexospécifique au cœur du débat sur les réformes économiques en Afrique. Le volume couvre 13 études de cas au Togo, Mali, Burkina Faso, Nigeria, Zimbabwe, Ouganda, Nigeria, Kenya, Tchad et Ghana.

Cette étude soulève des questions au sujet de l'égalité entre les sexes et de la justice sociale dans le contexte des programmes d'ajustement structurel, des zones franches de transformation pour l'exportation, des services financiers et de prêts, et des politiques financières ayant trait à l'agriculture et à la sécurité économique. Il fait ressortir l'énorme capacité qu'ont les Africaines de transformer leurs communautés et d'influencer les politiques économiques afin d'assurer des moyens d'existence durables, et de mettre en œuvre l'égalité des sexes. **ISBN 1-896770-34-7 307 pages 25\$**

Le cas du Mali, par Claudie Gosselin et Bani Touré

Ce rapport fait partie du projet de l'Institut Nord-Sud sur la pauvreté et la cohérence des politiques dans trois pays. Les deux autres pays étant le Bangladesh et la Jamaïque.

L'étude du-cas du Mali se base sur une série d'entrevues menées en 1999 au Mali et au Canada. Des efforts énormes ont été fournis par le gouvernement du Mali, la communauté des donateurs, et l'Agence canadienne de développement international (ACDI), afin d'assurer l'usage le plus efficace des ressources limitées pour lutter contre l'extrême pauvreté qui persiste au Mali. **ISBN 1-896770-36-3 90 pages 10\$** (*Disponible sur notre site*)

publications à venir

Journeys through the Debt Pipeline: Perspectives on the Debt-Relief Experience of Five Countries, par John Serieux

Ce rapport, identifiera des leçons de la mise en œuvre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ) dans cinq pays débiteurs – Bolivie, Éthiopie, Mali, Nicaragua et Ouganda – à différentes étapes du processus d'allègement des dettes.

Poverty and Policy Coherence:

The Case of Bangladesh, par Fahim Quadir et Mohammed Amahbur Rahman

The Case of Jamaica, par Leith Dunn et Alicia Mondesire

Ces études de cas examinent la gamme des relations du Canada avec deux pays en voie de développement – et tentent de cerner quels sont les rôles du gouvernement canadien et des ONGs dans les efforts nationaux de réduire la pauvreté. Un des sujets majeurs abordés est le degré de cohérence de leurs diverses politiques et quelles seraient les implications sur la réduction de la pauvreté.

Lessons from Canada, par Ann Weston et Daniel-Pierre Antoine

Ce rapport final du projet de recherche de l'INS tire des leçons des études de cas de trois pays (Mali, Bangladesh et la Jamaïque), et du travail effectué localement à Ottawa. Celui-ci a consisté à examiner les engagements de la communauté interdépartementale canadienne envers les pays en développement, et les mécanismes visant à renforcer la cohérence des politiques.

«Gender Mainstreaming Good Practices in APEC» (titre provisoire), par Heather Gibb

Ce livre est une contribution du Canada pour le compte du Groupe consultatif spécial pour l'intégration des sexes (GIS) de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), à la mise en œuvre du *Cadre d'intégration des femmes dans l'APEC*. Il démontre par des exemples concrets que l'égalité des sexes est pertinente pour les comités et groupes de travail de l'APEC. Ce livre répond à un appel des fonctionnaires de l'APEC concernant l'accès à l'information, pour répondre sur le plan pratique à «pourquoi» et «comment» inclure l'égalité des sexes dans leur travail. ■

À L'INTÉRIEUR DE L'INS

personnel et conseil

Nouveaux membres du personnel

L'Institut Nord-Sud accueille:

John W. Foster, chercheur principal, Société civile et ONGs

John Foster est entré à l'Institut Nord-Sud en novembre 2000, où il examinera les relations des ONGs et des autres organisations de la société civile avec les institutions multilatérales comme les Nations Unies, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce. Il était auparavant agent des politiques pour la justice sociale auprès de l'Eglise unie du Canada, et chef de la direction à OXFAM-Canada. John Foster est le co-éditeur de *Whose World Is It Anyway? Civil Society, the United Nations and the Multilateral Future*.

Lois Ross, coordonnatrice des communications et des publications

En décembre 2000, L'Institut Nord-Sud a accueilli Lois L. Ross comme coordonnatrice des communications et des publications. Elle amène plus de 20 ans d'expérience dans le domaine, comme journaliste, rédactrice, réviseuse, journaliste, et administratrice de projets spéciaux. Avant de rejoindre l'INS, Lois était directrice des Communications et de l'Action politique à l'Alliance de la Fonction publique du Canada. Auparavant, elle avait travaillé durant plusieurs années en Communications au Congrès du travail du Canada.

Maggy Razafimbahiny, agente de production et d'organisation d'événements

Avant de travailler à L'Institut Nord-Sud en avril 2001, Maggy était Agente administrative et de communications auprès de l'Association nationale des femmes et du droit (ANFD). Maggy avait aussi travaillé pendant plusieurs années dans le département logistique et de l'approvisionnement de l'UNICEF, Région de l'Océan Indien.

Kent Spott, administrateur systèmes électroniques

Kent est le plus récent membre du personnel de l'Institut. Il nous rejoint après avoir travaillé 8 ans comme administrateur de systèmes électroniques/analyste des programmes auprès de l'Association canadienne de la santé à Ottawa.

Luigi Scarpa de Masellis, chercheur, Coopération pour le développement

Luigi Scarpa de Masellis prépare l'annexe statistique du *Rapport canadien sur le développement*. Il a fait ses études en Sciences politiques (Université de Rome), en Gestion internationale et économie (Université d'Ottawa).

Viviane Weitzner, chercheuse principale, Les peuples autochtones dans les secteurs miniers

Viviane a rejoint l'Institut pour travailler sur le projet de *Consultation des peuples autochtones dans les secteurs miniers*. Elle a une maîtrise en gestion des ressources naturelles de l'Université du Manitoba et possède une vaste expérience comme consultante dans la rédaction et la recherche, spécialisée en gestion communautaire des ressources naturelles, et en droits des Autochtones.

Départs

Personnel

Nous regrettons le départ de: Allison Van Rooy, chercheuse principale; Gail Whiteman, chercheuse principale; Lady Tinor, administratrice systèmes électroniques

Changements au Conseil d'administration de l'INS

Betty Plewes, a été élue vice-présidente du Conseil d'administration. Betty est membre du Conseil de l'INS depuis 1997.

Nous regrettons le départ de l'**Hon. Allan Mc Eachern** du Conseil d'administration de l'INS. Il a été élu membre du conseil en 1996. La même année, il avait pris sa retraite du Sénat du Canada après une illustre carrière en politique fédérale. Nous lui sommes reconnaissants pour sa contribution pendant ces cinq années au sein du Conseil d'administration. ■

À L'INTÉRIEUR DE IAS événements

Consultation sur la stratégie environnementale de la Banque mondiale

Le 22 mars, l'Institut Nord-Sud a tenu une journée entière de consultation sur l'ébauche de la Stratégie environnementale de la Banque mondiale. Les personnes qui ont participé à cette consultation avaient un vaste éventail d'affiliations et d'attitudes envers la Banque.

En prononçant l'allocution principale, Roy Culpeper, président de l'Institut Nord-Sud, a souligné que l'Institut a toujours critiqué de façon constructive les structures mondiales de gestion des affaires publiques. Même si elle a commencé à intégrer les questions environnementales à ses stratégies, il s'est demandé si la Banque allait assez loin, par exemple dans les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) ou en matière de changement climatique.

Madame Kristalina Georgieva, directrice du Département de l'environnement de la Banque mondiale, a présenté un résumé approfondi de la Stratégie environnementale de la Banque. Les principaux sujets discutés par les participantes et les participants comprennent l'augmentation de la participation à la consultation, les prêts d'ajustement structurel, l'ambivalence de la stratégie, les peuples autochtones et la portée de la stratégie.

Conférence de l'INS sur la Corée du Nord

Les 9 et 10 avril, l'Institut Nord-Sud a tenu une table ronde sur la situation et les perspectives de la République populaire démocratique de Corée (RPDC).

Le catalyseur de l'événement a été la décision du gouvernement du Canada d'établir des relations officielles avec la RPDC. Ces relations comprendront une aide publique au développement et des programmes de développement bilatéraux.

Puisque la RPDC est peut-être le pays le plus opaque du globe, les personnes qui établissent les politiques du gouvernement du Canada et les ONGs ont besoin d'informations et d'analyses à jour sur la RPDC. Compte tenu de la profondeur de la crise économique vécue par la RPDC et de la fiche de rendement aberrante du gouvernement de ce pays en matière de droits de la personne, les travaux de développement présentent un défi de taille en Corée du Nord.

Pendant la table ronde, des autorités d'Affaires étrangères et Commerce international Canada (MAECI) et de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) ont discuté des défis que la RPDC doit relever en matière de développement. Les participants et participantes comprenaient des chercheurs et chercheuses nord-américains de renom qui étudient la RPDC, des membres d'ONGs canadiennes intervenant déjà dans ce pays des individus ayant acquis de l'expérience en Corée du Nord et des personnes représentant le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme alimentaire mondial et la Croix-Rouge internationale. ■

Quoi de neuf sur notre site web

Le texte intégral des documents suivants est disponible au www.nsi-ins.ca

Nouvelles publications:

“Notre droit à la dignité les réformes économiques et la voix des femmes en Afrique”, par Joanna Kerr et Dozdzi Tsikata

Les défis pour le Canada et les Nations Unies: le sida, les conflits, la pauvreté, par Stephen Lewis ■

Rapport canadien sur le développement 2001/02

Le Rapport canadien sur le développement fait la chronique annuelle des relations du Canada avec le monde en développement. Le cinquième volume de cette série sera lancé en novembre 2001. Le Rapport canadien sur le développement 2001/02 est une édition spéciale conçue pour marquer 25 années de recherche pour un monde plus juste par l'Institut Nord-Sud.

Dans l'esprit de notre 25^e anniversaire, l'INS a demandé à cinq auteurs et visionnaires dans le monde, de réfléchir et d'écrire sur cinq points forts et changements positifs pour les cinq années à venir – cinq sources ou idées qui pourraient rendre ce monde plus juste et plus paisible.

Les contributeurs à ce numéro de RCD sont: Roberto Bissio, Chef de la direction de Third World Institute; Uruguay; Jocelyn Dow, Présidente de Women's Environment and Development Organization (WEDO), Guyane; Khadija Haq, Directrice générale de Human Development Centre, Pakistan; Yao Graham, Coordonnateur du Secrétariat africain de Third World Network, Ghana; et Pat Mooney, Directeur général de la Fondation pour l'avancement rural international (RAFI), Winnipeg, Canada.

En plus des réflexions pratiques de nos contributeurs, RCD 2001/2002 aura près de 40 pages de statistiques et d'analyses représentant graphiquement le mouvement des ressources, des biens et des populations entre le Canada et le monde en développement.

Surveillez le numéro d'automne de REVUE pour plus de détails sur le Rapport canadien sur le développement 2001/2002. ■